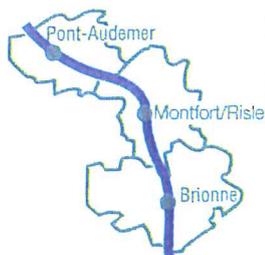


Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 AVR. 2016

ARRIVÉE

Date de la convocation
7 mars 2016
Date d'affichage
23 mars 2016
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 17
Votants : 19

OBJET : ACCORD D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE CANOE-KAYAK DE BRIONNE AU TITRE DE L'ANNEE 2016 ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDE EN 2015, NON VERSE EN 2015

L'An Deux mille seize, le 23 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. TROCQUE, POTTIER, BEIGLE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, TIHY, DOUBLET, COLLIARD, DESCHAMPS, LE CONTE, SALOMON, FOUET, Mme RENARD, Mme DEFLUBE, Mme MADOTTO

Ayant donné pouvoir : M MAHIETTE donne pouvoir à M BEIGLE
M BRONGNIART donne pouvoir à Mme MADOTTO

Autres présents :

M BARE Mathieu aide comptable
M DUPUIS technicien rivière
M DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Monsieur le Président rappelle que lors de l'AG du 15 avril 2015, il avait été accordé une subvention de 500€ au club de canoë pour leur projet « chantier jeune bénévole 2015, 8^{ième} édition » suite à une sollicitation par courrier du 2 février 2015.

En fin d'année, le SIBVR s'est rendu compte que cette subvention, n'a pas été versée suite à un oubli du technicien. C'est pourquoi, nous proposons de le reporter sur le BP 2016.

Lors de l'AG du 23 mars 2016, M BEURIOT a transmis une demande de subvention de 500€ du club de canoë pour la réalisation de sa 9^{ième} édition des chantiers jeune bénévole.

Au total, un versement de 1 000 € sera alloué au club de canoë sur l'année 2016.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** de reporter la subvention de 500€ accordée en 2015 et non versé, sur le budget primitif 2016.
- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 500€ pour leur 9^{ième} édition des chantiers jeune bénévole sur l'exercice 2016,
- **ACCEPTE** donc de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€.

Pour copie certifiée conforme

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 AVR. 2016

ARRIVÉE

Le Président,


Francis COUREL


SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
S.I.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09 / 02 32 41 02 34
Fax : 02 32 57 07 59
LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE